

SAINTE-MARIA-GORETTI, Rue (n/s) (P.A.T.)

Toponymie & plans



Ville de Montréal

**Archives
municipales**

**Vous nous obligeriez en nous retournant
le dossier dans le plus bref délai.**

0 3 9 0 0 0 0 0 0 0



de Montréal

86 04613 et 86 04614

HE 0381285
**Extrait du procès-verbal
d'une séance du Comité exécutif
tenue le: 26 mars 1986.**

Sur recommandations du directeur du Service de l'urbanisme, il est

RÉSOLU:

de dénommer comme suit les voies ci-après décrites:

86 04613 - HE 0381285

- 1.- Rue Pauline Donald, voie nord-sud sise au sud de la rue Notre-Dame et à l'est de la 86e Avenue et formée du lot 230-2 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles;
- 2.- Rue Eva Gauthier, voie attenante à la 86e Avenue et se prolongeant vers l'est à la rue Raoul Jobin et formée des lots 230-1, 230-3, 231-137 et 229-157 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles;
- 3.- Rue Raoul Jobin, voie nord-sud sise entre les rues Notre-Dame et Bellerive, à l'est de la rue Eva Gauthier et formée du lot 231-141 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles;
- 4.- Place Raoul Jobin, place attenante au côté ouest de la partie nord de la rue Raoul Jobin et formée du lot 231-140 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles;
- 5.- Rue Bellerive, voie prolongeant la rue Bellerive existante jusqu'à la 92e Avenue et formée des lots 230-4, P.231-145, 231-145 et 232-43 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles;
- 6.- Rue Paul-Émile Corbeil, voie nord-sud sise au nord de la rue Bellerive et attenante à la rue Raoul Jobin en son accès ouest et formée des lots 231-144 et 231-143 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles;
- 7.- Rue Caroline Racicot, voie en forme de "6" renversé, attenante en son accès ouest à la rue Raoul Jobin et à la rue Sarah Fischer, en son accès est et formée des lots 231-142, 232-39, 232-40 et 232-41 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles;
- 8.- Rue Sarah Fischer, voie nord-sud sise entre la rue Caroline Racicot et la rue Bellerive et formée du lot 232-42 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles;
- 9.- Terrasse Sainte-Maria Goretti, voie prolongeant la terrasse Sainte-Maria Goretti vers le sud jusqu'à la rue rue Caroline Racicot et formée du lot 232-38 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles;
- 10.- Terrasse Bellerive, voie en forme de "L" renversé attenante en son accès ouest à la rue Bellerive et bifurquant vers l'est, longeant la rive du fleuve et formée des lots P.231-145, 231-147 et 232-44 du cadastre de la Paroisse de Pointe-aux-Trembles;

...2

86 04613 et 86 04614/2

86 04614 - HF 0096421

- 1.- Rue Odette Oigny, voie en forme de "S" renversé sise entre la rue Lachapelle et l'avenue de Rivoli, au nord de la rue Bocage et formée des lots 52-3, 51-2 et 44-666 du cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent.

L'assistant-greffier de la Ville,

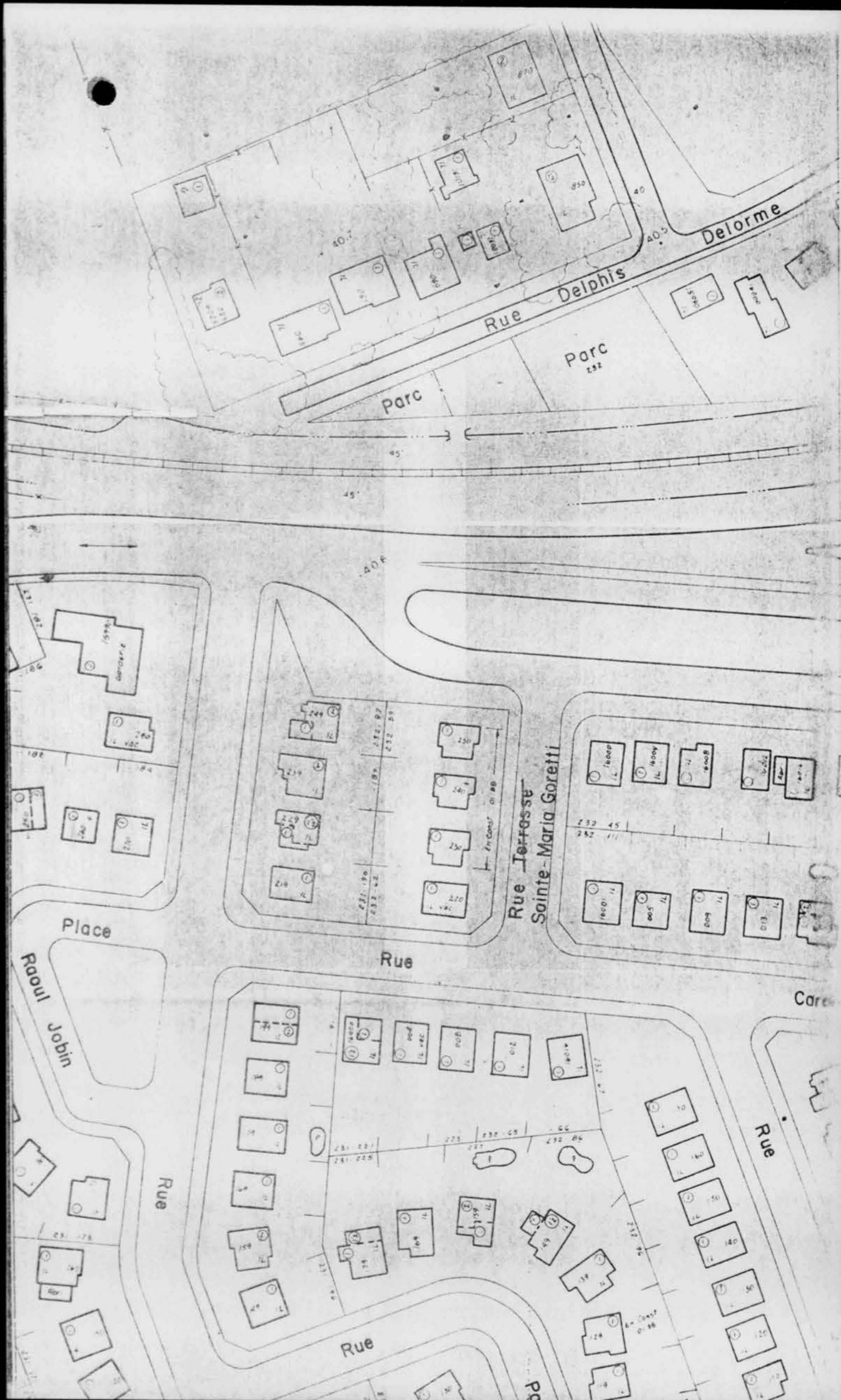
Léon Laberge

Léon Laberge

Pour le secrétaire du Comité exécutif
et greffier de la Ville

JM/md

Tous les services





Ville de Montréal

Service: HABITATION ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Notes explicatives

Dossier n°	
HH	0136848

Objet: Modification de la résolution du Comité exécutif du 26 mars 1986, no. 8604613 item 9, relative à la voie Sainte-Maria-Goretti, dans le quartier Pointe-aux-Trembles.

Cette proposition est justifiée par le fait qu'il existe une homonymie de deux (2) voies dans le même quartier ayant deux (2) orientations différentes.

- 1- la Terrasse Sainte-Maria-Goretti ayant un sens ouest-est comporte les numéros civiques: 16 000 à 16 360 inclusivement (24 propriétés).
- 2- la Terrasse Sainte-Maria-Goretti ayant un sens sud-nord comporte les numéros civiques: 220 à 250 inclusivement (4 propriétés).

Comme la voie Terrasse Sainte-Maria-Goretti ayant un sens sud-nord ne comporte que quatre (4) propriétés et de construction récente (moins d'un an), le changement proposé de modifier le générique terrasse à rue Sainte-Maria-Goretti de la voie sud-nord a été retenu parce qu'il ~~dérange~~ ^{affecte} moins de résidents.

En conséquence, nous proposons de modifier le libellé de la résolution du Comité exécutif du 26 mars 1986, no. 8604613, item 9 selon le texte ci-dessous:

- Rue Sainte-Maria-Goretti, voie se raccordant à la terrasse Sainte-Maria-Goretti vers le sud jusqu'à la rue Caroline-Racicot et formée du lot 232-38 du cadastre de la paroisse de Pointe-aux-Trembles.

Le toponyme proposé se situe dans les limites du district électoral du Bout-de-l'île.

Vous trouverez l'emplacement de ^{ce} toponyme proposé sur le plan en annexe.

Laurent Mulloy, Secrétaire

Signature	Date

Page

1 de 1

Transmettez l'original et 3 exemplaires du dossier au Secrétariat général.



Ville de Montréal

Notes explicatives - CONSEIL

Titre Changement de nom (toponymie)		Date 31-03-88	Dossier n° HH 0136848
Signature		Espace réservé au greffier	
Service Habitation et développement urbain		Article à l'ordre du jour	

Notes explicatives

Règlement changeant le nom de la terrasse Sainte-Maria-Goretti dans le quartier de Pointe-aux-Trembles.

À la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le...

le Conseil décrète:

- 1- Le nom de la terrasse Sainte-Maria-Goretti, voie sud-nord ~~entre~~ ^{alle} entre la rue Caroline-Racicot et la terrasse Sainte-Maria-Goretti, ~~voie est-ouest~~ dans les limites de la paroisse cadastrale de Pointe-aux-Trembles, est changé en celui de Rue Sainte-Maria-Goretti.
- 2- Le présent règlement prend effet le 1er ~~mai 1989~~ ^{novembre 1989}.

James Mulloy, Secrétaire

RECOMMANDATION AU SECRETAIRE GENERAL

HH0136848

SERVICE: HAB DEV URBAIN URB CAB DIRECTE 25 AVR. 1988

OBJET: MOD. RES. CE8604613: ITEM 9, RUE STE-MARIA-GORETTI, SE RACCORDANT A
----- TERRASSE STE-MARIA-GORETTI VERS SUD JUSQU'A CAROLINE-RACICOT.

RECOMMANDATION:

RECEVU
LE 24 AVR 1988

HABITATION ET DEVELOPPEMENT URBAIN

HH0136848

MODIFIER LE LIBELLE DE LA RESOLUTION DU COMITE EXECUTIF DU 26 MARS
1986 NUMERO 8604613, ITEM 9 SELON LE TEXTE CI-DESSOUS:
(DOBSTER: HE 0381285)

* NOT PROPOSE: RUE SAINTE-MARIA-GORETTI, VOIE SE RACCORDANT A LA
TERRASSE SAINTE-MARIA-GORETTI VERS LE SUD JUSQU'A LA
RUE CAROLINE-RACICOT ET FERMEE DU LOT 232-38 DU
CADASTRE DE LA PAROISSE DE POINTE-AUX-TREMBLES.

* POUR L'ORTHOGRAPHE EXACTE DU TOPONYME PROPOSE, SE REFERER AU
TEXTE DES NOTES EXPLICATIVES.

SIGNATURE DU DIRECTEUR:

JJ/MM/AA

J.T. *[Signature]* 9/4/88



Ville de Montréal
Cabinet du secrétaire général

Le 31 mai 1988

Monsieur Pierre Ouellet
Directeur
Service de l'habitation et
du développement urbain
85, rue Notre-Dame Est

Numéro de dossier

HH 0087146

HH 0136848

HH 0154093

HH 0136778

HH 0136804

HH 0161372

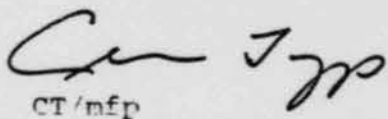
HH 0161349

HH 0161383

Objet: Dénomination de parcs et changement de nom de rues

Pour faire suite à la décision du Comité exécutif du 25 mai 1988, je vous retourne les 8 dossiers suivants concernant la dénomination de parcs et le changement de nom de rues afin que vous procédiez à la consultation des conseillers selon le mécanisme approprié.

pour LE SECRETAIRE GENERAL


CT/mfp

c.c. Bureau de liaison et de consultation

Ville de Montréal

Service de l'habitation et du développement urbain
85, rue Notre-Dame Est
Montréal H2Y 1B5

Le 17 août 1988

Madame Jacqueline Bordeleau
Conseillère municipale
District du Bout-de-l'Île
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 209

Objet: Modification du générique terrasse à rue Sainte-Maria-Goretti à la voie se raccordant à la terrasse Sainte-Maria-Goretti vers le sud jusqu'à la rue Caroline-Racicot dans le quartier Pointe-aux-Trembles (57).
Dossier numéro: HH 0136848

Madame la conseillère,



En conformité avec la décision du Comité exécutif du 25 mai 1988, nous vous soumettons le nom proposé par les membres de la Commission de toponymie afin d'identifier le parc susmentionné situé dans votre district électoral.

Votre accord ou toute suggestion pertinente doit être adressée à: Madame Claudine Pierre-Deschênes,
Présidente de la Commission de toponymie
85, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5

afin que ce dossier soit acheminé au Comité exécutif ou Conseil de ville pour recevoir l'approbation par l'administration municipale.

Pour toute autre information dans ce dossier, veuillez communiquer avec madame Ginette Thiffeault au numéro de téléphone suivant: 872-1600.

Vous pourrez retourner cette lettre en initialant la case appropriée ci-dessous selon votre prise de position.

Dans le cas d'une suggestion différente de la proposition de la Commission de toponymie, une explication pertinente justifiant l'origine du nom suggéré sera appréciée.

...2

Le numéro de référence du dossier: HH 0136848

Votre réponse devra parvenir d'ici le 2 septembre 1988
à: Madame Claudine Pierre-Deschênes
Présidente de la Commission de toponymie
85, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5

Accord

Suggestion avec explication
pertinente

Signature:.....*Jacques Boivin*.....

Veillez agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

sh. pour.

André Bérard
Chargé de recherches
Commission de toponymie


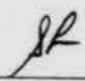
AB:gt

pièces jointes



Ville de Montréal

Notes explicatives - **CONSEIL**

Titre	Changement de nom (toponymie)	Date	28-09-88	Dossier n°	
Signature				HH	0136848
Service	HABITATION ET DEVELOPPEMENT URBAIN			Espace réservé au greffier	
Notes explicatives				Article à l'ordre du jour >	

Règlement changeant le nom de la terrasse Sainte-Maria-Goretti dans le quartier de Pointe-aux-Trembles.

À la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le

le Conseil décrète:

- 1- Le nom de la terrasse Sainte-Maria-Goretti, voie sud-nord sise entre la rue Caroline-Racicot et la terrasse Sainte-Maria-Goretti dans les limites de la paroisse cadastrale de Pointe-aux-Trembles, est changé en celui de Rue Sainte-Maria-Goretti.
- 2- Le présent règlement prend effet le 1er novembre 1989.



Ville de Montréal

Service: HABITATION ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Notes explicatives ✓

Dossier n°	
HH	0136848

Objet: Modification de la résolution du Comité exécutif du 26 mars 1986, numéro 8604613, item 9, relative à la voie Sainte-Maria-Goretti, dans le quartier de Pointe-aux-Trembles. District numéro 57

Cette proposition est justifiée par le fait qu'il existe une homonyme de deux voies dans le même quartier ayant deux orientations différentes.

- 1° La terrasse Sainte-Maria-Goretti ayant un sens ouest-est comporte les numéros d'immeuble: 16 000 à 16 360 inclusivement (24 propriétés).
- 2° La terrasse Sainte-Maria-Goretti ayant un sens sud-nord comporte les numéros d'immeuble: 220 à 250 inclusivement (4 propriétés).

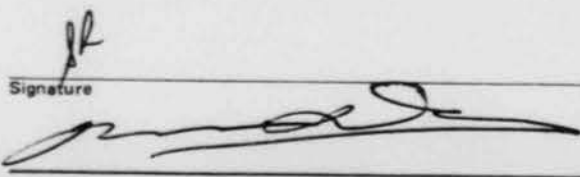
Comme la voie terrasse Sainte-Maria-Goretti ayant un sens sud-nord ne comporte que quatre propriétés et de construction récente (moins d'un an), le changement proposé de modifier le générique terrasse à rue Sainte-Maria-Goretti de la voie sud-nord a été retenu parce qu'il affecte moins de résidents.

En conséquence, nous proposons de modifier le libellé de la résolution du Comité exécutif du 26 mars 1986, numéro 8604613, item 9 selon le texte ci-dessous:

- Rue Sainte-Maria-Goretti, voie se raccordant à la terrasse Sainte-Maria-Goretti, vers le sud jusqu'à la rue Caroline-Racicot et formée du lot 232-38 du cadastre de la paroisse de Pointe-aux-Trembles.

L'odonyme proposé se situe dans les limites du district électoral du Bout-de-l'Ile.

Vous trouverez l'emplacement de l'odonyme proposé sur le plan en annexe.

Signature  Date 29 9 88

Page 1 de 1

Transmettez l'original et 3 exemplaires du dossier au Secrétariat général.

RECOMMANDATION AU SECRETAIRE GENERAL

HH0136848

SERVICE HAB DEV URBAIN GESTION DEV ETU 28 SEP. 1988

OBJET: MOD. RES. CE8604613: ITEM 9 - CHANGER LE GENERIQUE TERRASSE POUR CELUI
----- DE RUE - NOM PROPOSE: RUE STE-MARIA-GORETTI - DIST. ELECT. 57

RECOMMANDATION:

HABITATION ET DEVELOPPEMENT URBAIN

HH0136848

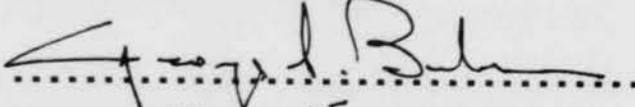
DE MODIFIER LE LIBELLE DE LA RESOLUTION DU COMITE EXECUTIF DU 26 MARS
1986 NUMERO 8604613, ITEM 9 SELON LE TEXTE CI-DESSOUS:

- * NOM PROPOSE: RUE SAINTE-MARIA-GORETTI, VOIE SE RACCORDANT A LA
TERRASSE SAINTE-MARIA-GORETTI VERS LE SUD JUSQU'A LA
RUE CAROLINE-RACICOT ET FORMEE DU LOT 232-38 DU
CADASTRE DE LA PAROISSE DE POINTE-AUX-TREMBLES.
- * POUR L'ORTHOGRAPHE EXACTE DU TOPONYME PROPOSE, SE REFERER AU
TEXTE DES NOTES EXPLICATIVES.
- ** CETTE RECOMMANDATION DE CHANGEMENT DE GENERIQUE D'UNE VOIE DOIT
FAIRE L'OBJET D'UNE DECISION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

L'ASSISTANT-DIRECTEUR

JJ/MM/AA

@



11.10.88

LE DIRECTEUR

JJ/MM/AA



16.10.88

001 20
SECRETARIAT
GENERAL
11 24 88

RECOMMANDATION AU SECRETAIRE GENERAL

HH0136848

SERVICE: AFFAIRES CORP DROIT PUBLIC 14 NOV. 1988

OBJET: MOD. RES. CE8604613: ITEM 9 - CHANGER LE GENERIQUE TERRASSE POUR CELUI
----- DE RUE - NOM PROPOSE: RUE STE-MARIA-GORETTI - DIST. ELECT. 57

RECOMMANDATION:

AFFAIRES CORPORATIVES

HH0136848

JE RECOMMANDE

D'ADOPTER LE PROJET DE REGLEMENT CHANGEANT LE NOM DE LA TERRASSE
SAINTE-MARIA-GORETTI DANS LE QUARTIER DE POINTE-AUX-TREMBLES.

SIGNATURE DU DIRECTEUR:

JJ/MM/AA

Vu Approuvé

Avocat en chef

15 NOV. 1988

NOV 15 12 14 88
SECRETARIAT
GENERAL

11.5

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
15 NOV 1988
AVOCAT EN CHÉF DE LA VILLE

Règlement . . .

Règlement changeant le nom de la terrasse Sainte-Maria-Goretti dans le quartier de Pointe-aux-Trembles.

À la séance du conseil de la ville de Montréal tenue le 1988,

le conseil décrète:

1. Le nom de la terrasse Sainte-Maria-Goretti, voie sud-nord, sise entre la rue Caroline-Racicot et la terrasse Sainte-Maria-Goretti, voie ouest-est, dans les limites de la paroisse cadastrale de Pointe-aux-Trembles, est changé en celui de rue Sainte-Maria-Goretti.
2. Le présent règlement prend effet le 1er novembre 1989.

Handwritten initials/signature



LE COMITÉ EXÉCUTIF recommande, conformément aux rapports de la directrice du Service des affaires corporatives et du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain, d'adopter le projet de règlement ci-joint intitulé: "Règlement changeant le nom de la terrasse Sainte-Maria-Goretti dans le quartier de Pointe-aux-Trembles."

HH 0136848

LE COMITÉ EXÉCUTIF


Leon Raberge
Greffier de la Ville

[Signature]
Président

Montréal, le 30 novembre 1988

RL/dc

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du Conseil municipal

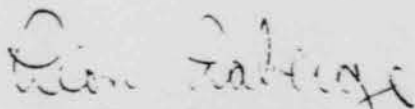
 Ville de Montréal	Assemblée du	13 décembre 1988
	Séance (s) tenue (s) le (s)	13 décembre 1988
	Numéro de la résolution	88 05489

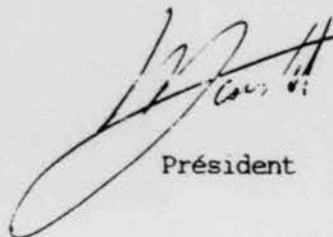
L'article 11.5 de l'ordre du jour est lu. Le Conseil est saisi du rapport suivant du Comité exécutif, du règlement et des autres documents y relatifs:

LE COMITÉ EXÉCUTIF recommande, conformément aux rapports de la directrice du Service des affaires corporatives et du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain, d'adopter le projet de règlement ci-joint intitulé: "Règlement changeant le nom de la terrasse Sainte-Maria-Goretti dans le quartier de Pointe-aux-Trembles."

HH 0136848

LE COMITÉ EXÉCUTIF


Greffier de la Ville


Président

Montréal, le 30 novembre 1988

RL/dc

Proposé par le conseiller Gardiner,
Appuyé par le conseiller Fainstat,

De procéder à la lecture de ce projet de règlement.

Cette motion est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

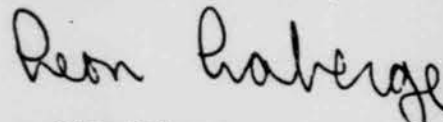
Les articles 1 et 2 sont lus et étudiés article par article.

Proposé par le conseiller Gardiner,
Appuyé par le conseiller Fainstat,

D'adopter ce projet de règlement.

Cette motion est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Le greffier de la Ville,


Léon Laberge

Sec. gén. 1
Hab. et dév. urb. 4
Avocats 2

Ordre du jour
Agenda 11.5

13 déc. 1988
Daniel Gauthier

RÈGLEMENT 7993
BY-LAW

Règlement changeant le nom de la terrasse Sainte-Maria-Goretti dans le quartier de Pointe-aux-Trembles.

By-law changing the name of terrasse Sainte-Maria-Goretti in quartier de Pointe-aux-Trembles.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on

le Conseil décrète:

the Conseil ordained:

1. Le nom de la terrasse Sainte-Maria-Goretti, voie sud-nord, sise entre la rue Caroline-Racicot et la terrasse Sainte-Maria-Goretti, voie ouest-est, dans les limites de la paroisse cadastrale de Pointe-aux-Trembles, est changé en celui de rue Sainte-Maria-Goretti.

1. The name of terrasse Sainte-Maria-Goretti, a south-north street, located between rue Caroline-Racicot and terrasse Sainte-Maria-Goretti, a west-east street, within the limits of the cadastral Parish of Pointe-aux-Trembles, is changed to that of rue Sainte-Maria-Goretti.

2. Le présent règlement prend effet le 1er novembre 1989.

2. This by-law shall become effective on November 1, 1989.

PROJET (175-81

CONSEIL MUNICIPAL
** DOCUMENT DE TRAVAIL **

DATE : 19-11-88
HEURE : 15:41:35

ASSEMBLEE DU 13 DECEMBRE 1988

C.E. : 30-11-88

LECTURE ET ADOPTION DE PROJETS DE REGLEMENTS

SEQUENCE : 11. 5
DOSSIER : HH0136848

SERVICE(S) : AFFAIRES CORP DROIT PUBLIC

14 NOVEMBRE 1988

OBJET: ADOPTER PROJET REGLEMENT CHANGEANT LE NOM DE LA TERRASSE SAINTE-
----- MARIA-GORETTI (VOIE SUD/NORD) EN CELUI DE "RUE" SAINTE-MARIA GORETTI.

RECOMMANDATION :

AFFAIRES CORPORATIVES

HH0136848

JE RECOMMANDE

D'ADOPTER LE PROJET DE REGLEMENT CHANGEANT LE NOM DE LA TERRASSE
SAINTE-MARIA-GORETTI DANS LE QUARTIER DE POINTE-AUX-TREMBLES.

COMMENTAIRES:

REGLEMENT JUSTIFIE PAR LE FAIT QU'IL EXISTE UN HOMONYME DE DEUX VOIES
DANS LE MEME QUARTIER AYANT DEUX ORIENTATIONS DIFFERENTES.

Ville de Montréal

Bureau du greffier
275, rue Notre-Dame Est
Montréal H2Y 1C6

Le 21 décembre 1988

Commission de toponymie
220, rue Grande Allée Est, suite 160
Québec (Québec)
G1R 2J1

OBJET: Assemblée du 13 décembre 1988
Articles 11.5, 11.6, 11.7 et 21.26 -
résolutions 88 05489, 88 05490, 88 05491
et 88 05565
Règlements 7993, 7994, 7995 et 8007

Monsieur,

Veillez trouver sous pli copies authentiques des règlements de la Ville de Montréal suivants:

Article 11.5 - résolution 88 05489
Règlement 7993

Règlement changeant le nom de la terrasse Sainte-Maria-Goretti dans le quartier de Pointe-aux-Trembles.

Article 11.6 - résolution 88 05490
Règlement 7994

Règlement changeant le nom d'une partie de la rue Alice-Nolin dans le quartier Ahuntsic.

Article 11.7 - résolution 88 05491
Règlement 7995

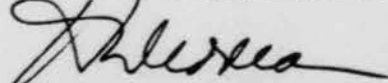
Règlement changeant le nom de la rue de Niverville dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

Article 21.26 - résolution 88 05565
Règlement 8007

Règlement changeant le nom d'une partie de la 80e Avenue dans le quartier de Pointe-aux-Trembles.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Assistante-greffière de la Ville,



Me Béline Drapeau

/cd
P.j.

06 01 237 8 (09 87)



à Monsieur Laberge



Gouvernement
du Québec
Commission de toponymie

CABINET DU GREFFIER
VILLE DE MONTRÉAL

RECU LE _____

16 MAI 09 10 43

Le 10 mai 1989

Monsieur Léon Laberge
Greffier
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C2

N/Réf.: 65260

Objet: Noms de voies de communication

Monsieur le Greffier,

La Commission de toponymie, lors d'une réunion tenue le 29 mars 1989, a approuvé les propositions de noms contenues dans les règlements et les résolutions suivants:

- 7902 du 26 septembre 1988
- 7940 du 27 octobre 1988
- 8007 du 1^{er} novembre 1988
- 7966 du 28 novembre 1988
- 7993 du 13 décembre 1988
- Rés. du 28 septembre 1988
- Rés. du 12, 19 et 26 octobre 1988
- Rés. du 16, 23 et 30 novembre 1988

Vous trouverez en annexe une attestation d'officialisation des noms de voies de communication et des parcs publics.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire de la Commission
et directeur de la toponymie
officielle,

Jean-Claude Fortin

JCF/ND/nd

P.-J.

c.c.: Monsieur André Bérard
Service de l'habitation et du développement urbain

220, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 2J1

archives

ATTESTATION D'OFFICIALISATION

Réf.: 0A-88.190

En vertu de la Charte de la langue française (L.R.Q. 1977, c. C-11):

- article 125 d: La Commission doit officialiser les noms de lieux;
- article 126 c: La Commission peut, dans les territoires non-organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms;
- article 126 d: La Commission peut, avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu dans un territoire organisé;

la Commission de toponymie, à sa séance tenue le 29 mars 1989
a officialisé le(s) toponyme(s):

dont la liste est ci-jointe (15 odonymes)

NOM

ENTITÉ

NATURE DE LA DÉCISION

nouveau(x) nom(s):

changement de nom:

ancien nom

modification à la forme:

forme désuète

changement d'entité:

ancienne entité

REMARQUE

Localisation: Montréal V, 65260; division de recensement d'Île-de-Montréal

Le Secrétaire



Jean-Claude Fortin

Québec, le 10 mai 1989

Dès la publication à la Gazette officielle du Québec des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'éducation. (L.R.Q. 1977, c. C-11, art. 128).



Gouvernement du Québec
Commission de toponymie
220 Grande Allée Est
Québec G1R 2J1

Liste des odonymes officialisés
le 89-03-29 par municipalité
Montréal V, 65260

Numéro séquentiel	Odonyme	Type d'entité
213023	Acorn, Rue	Rue
232959	Charles-Dionné, Rue	Rue
232909	Frank-Scott, Avenue	Avenue
232910	Germaine-Guèvremont, Rue	Rue
232953	Gilles-Bolvin, Rue	Rue
213878	Isabella, Avenue	Avenue
214232	Lavoie, Rue	Rue
214258	Léo-Pariseau, Rue	Rue
214318	Louis-Lefebvre, Rue	Rue
232948	Lyzette-Gervais, Rue	Rue
214708	Paul-Comtois, Rue	Rue
232908	Raoul-Déry, Rue	Rue
232951	Robert-Stephenson, Rue	Rue
227161	Sainte-Maria-Goretti, Rue	Rue
232956	Victor-Cusson, Rue	Rue

ATTESTATION D'OFFICIALISATION

Réf.: OA-88.190

En vertu de la Charte de la langue française (L.R.Q. 1977, c. C-11):

- article 125 d: La Commission doit officialiser les noms de lieux;
- article 126 c: La Commission peut, dans les territoires non-organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms;
- article 126 d: La Commission peut, avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente sur le nom de lieu, déterminer ou changer le nom de tout lieu dans un territoire organisé;

la Commission de toponymie, à sa séance tenue le 29 mars 1989
a officialisé le(s) toponyme(s):

dont la liste est ci-jointe (10 parcs publics)

NOM

ENTITÉ

NATURE DE LA DÉCISION

nouveau(x) nom(s):

changement de nom: _____

ancien nom

modification à la forme: _____

forme désuète

changement d'entité: _____

ancienne entité

REMARQUE

Localisation: Montréal V, 65260; division de recensement d'Île-de-Montréal

Le Secrétaire



Jean-Claude Fortin

Québec, le 10 mai 1989

Dès la publication à la Gazette officielle du Québec des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'éducation. (L.R.Q. 1977, c. C-11, art. 128).



Gouvernement du Québec
Commission de toponymie
220 Grande Allée Est
Québec G1R 2J1

TOPONYME	TYPE D'ENTITÉ	DIVISION DE RECENSEMENT	MUNICIPALITÉ	COORDONNÉES		FEUILLET 1/50 000
				LAT.	LONG.	
Albert-Saint-Martin, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
Alexis-Carrel, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
Delphis-Delorme, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
De Sousa-Mendes, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
J.-A.-Martin, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
Jean-Baptiste-Gagnepetit, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
Joe-Beef, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
Mahatma-Gandhi, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
Sun-Yat-Sen, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12
Versailles, Parc	Parc public	Ile-de-Montréal	Montréal	45 30	73 36	31H/12